

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2022

---

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AS57

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer, M. Delaporte et M. Garot

-----

### ARTICLE 24

Substituer à l'alinéa 1 les deux alinéas suivants :

« I A. – Après le 2° de l'article L. 1432-1 du code de la santé publique, il est inséré un 3° ainsi rédigé :

« 3° Un guichet unique départemental d'accompagnement à l'installation des professionnels de santé, auquel sont associées les instances territorialement compétentes des ordres professionnels concernés. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à rétablir le guichet unique départemental d'accompagnement à l'installation des professionnels de santé supprimé par le Sénat, tout en ajoutant bien la nécessité d'associer les ordres professionnels.